

Commission de presse

Fiche de fonds

Aperçu du contenu des archives concernant l'histoire, les missions et les activités de la commission de presse pour la période de 1966 à 1988

15 mai 2014



© 2014 / Comité International Olympique (CIO)



Commission de presse

Référence: CH CIO-AH B-ID04-PRESS

Dates extrêmes : 1966-1988 Niveau de description : Sous-série

Importance matérielle et support : 2.4 m.l. Documents textuels.

Nom du producteur

Comité International Olympique (CIO)

Histoire administrative / Notice biographique

En 1956, les membres du CIO Lord Luke of Pavenham (Grande-Bretagne), le comte Jean de Beaumont (France) et Douglas Roby (États-Unis) recommandent au CIO la création d'un département pour la presse et les relations publiques. Pour différentes raisons, cela ne peut se faire¹.

Lors de la 64^e Session du CIO à Rome (Italie) en avril 1966, le président du CIO Avery Brundage demande au membre irlandais Lord Killanin d'étudier le problème des relations du CIO avec la presse.

Dans un mémorandum² daté du 2 octobre 1966, Lord Killanin relève notamment le manque de relations entre la presse, le public et le CIO, et propose différentes pistes de travail pour le développement de ces relations. Il suggère aussi la création d'un comité permanent regroupant trois membres et celle d'un comité consultatif pour s'occuper de la presse et des relations publiques. Cette proposition est approuvée par la commission exécutive du CIO lors de sa réunion à Mexico (Mexique) le 22 octobre 1966.

La commission est chargée d'améliorer la diffusion de l'information par le biais de communiqués de presse lors des réunions du CIO ou de publications, et par une collaboration plus étroite avec la presse et le public. Elle travaille aussi avec les départements de presse des comités d'organisation des Jeux Olympiques et collabore avec les agences de presse, les agences photographiques et les organismes de radio et de télévision. Elle garantit ainsi aux représentants des médias (presse écrite, photographique, radio-télévision) des conditions de travail optimales et émet des recommandations concernant les infrastructures et services fournis par les comités d'organisation lors de chaque édition des Jeux Olympiques d'été et d'hiver.

La commission est composée de deux instances :

- Une commission restreinte permanente (appelée aussi comité restreint, commission fixe ou sous-commission), constituée d'un petit groupe d'experts chargés d'aider la commission. Elle prépare des rapports détaillés et présente des recommandations pour étude à la commission pour appuyer ses décisions.
- Une commission élargie, constituée de membres du CIO ainsi que de représentants des Fédérations Internationales de sport (FI), des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des comités d'organisation des Jeux Olympiques, et des principales agences de presse, photographiques et autres médias.

La première réunion de la commission pour la presse et les relations publiques a lieu les 3 et 4 avril 1967 à Londres (Grande-Bretagne). La présidence est assurée par le membre irlandais Lord Killanin jusqu'en 1972. À partir de 1974, le membre espagnol Juan Antonio Samaranch reprend la présidence de la commission jusqu'en 1983 et c'est le membre japonais Masaji Kiyokawa qui lui succède jusqu'en 1989.

Dernière mise à jour : mai 2014

¹ Source: Archives CIO / B-ID04-PRESS/001 (SD 7)

² Source : Archives CIO / B-ID04-PRESS/002



La commission porte le nom de « commission pour la presse et les relations publiques » de 1967 à 1968. Elle se nomme ensuite « commission de presse et de relations publiques » d'octobre 1968 à 1972. Elle prend son nom actuel de commission de presse en 1974.

Les deux instances de la commission ne se sont pas réunies en 1973.

En date du 1^{er} décembre 2013, la commission de presse était toujours en activité.

Modalité d'entrée

La sous-série est parvenue aux Archives historiques du CIO en 1993, à la suite de la construction du nouveau Musée Olympique à Ouchy.

Présentation du contenu

La sous-série témoigne des principales activités de la commission de presse, qui sont essentiellement liées aux infrastructures et services fournis par les comités d'organisation à la presse écrite et photographique ainsi qu'aux autres médias. Elle porte aussi sur l'accréditation de la presse aux Jeux Olympiques, les droits de reproduction et les règles de la Charte olympique concernant la presse.

La sous-série renferme de la correspondance, principalement des lettres entre les agences de presse et la commission. On y trouve également de la correspondance générale entre les membres de la commission ou entre le président de la commission et le CIO.

Elle comprend aussi les documents liés aux réunions de la commission, à savoir les procès-verbaux, les listes de présence, les documents de travail, des rapports et la correspondance concernant l'organisation de ces réunions.

La sous-série contient des exemplaires de conservation des procès-verbaux des réunions de cette commission (collection incomplète).

Les procès-verbaux ont été numérisés et sont disponibles sur place sous format électronique.

Accroissement

Oui

Mode de classement

Les dossiers sont classés soit par sujets, soit par types de documents ou encore par activités dans l'ordre alphabétique. Les documents à l'intérieur des dossiers sont classés dans l'ordre chronologique inverse.

Conditions d'accès

L'accès aux documents est libre, sous réserve des dispositions prévues à cet effet par le CIO.

Langue et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français et en anglais, quelques documents le sont en allemand et en espagnol.

Sources complémentaires

Sources internes

Sessions du CIO: B-ID01

Commissions exécutives du CIO: B-ID02

Membres du CIO – dossiers des membres de la commission : B-ID05 Jeux Olympiques – dossiers médias et presse : C-J01 et C-J02



Notes

Le contenu de cette sous-série ainsi que les identifications olympiques sont la propriété du CIO.

Règles ou conventions

Description conforme à la norme ISAD(G).

Date(s) de description

Décembre 2013